

Un projet de colonisation suisse dans les pays roumains (1838-1841)

Autor(en): **Mihail, Zamfira**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires**

Band (Jahr): **92 (1996)**

Heft 2

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-117973>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un projet de colonisation suisse dans les pays roumains (1838–1841)

De Zamfira Mihail

«*Essai sur l'Etablissement de colonies suisses en Valachie présenté et dédié à son Altesse Sérénissime le prince régnant de Valachie, Alexandre D. Ghika, par M. Buvelot, Bucarest, 1838*», le texte imprimé, bilingue, en français et en roumain, en XVIII chapitres, la feuille de titre écrite à la main (f. 1–22), est conservé à la section des manuscrits de la Bibliothèque de l'Académie Roumaine de Bucarest (Ms. no. 831). Il s'agit d'une brochure en deux parties: 20×13 cm, en 46 f. (numérotée par la bibliothèque). Les f. 23–46 sont un cahier en manuscrit comprenant seulement des textes en français sur la partie droite, en X chapitres, portant le titre «Nouvelles idées sur la colonisation en Valachie par Hⁱ. Buvelot, 1841».

Henri Buvelot fut professeur de langue française au Collège de Saint Sava de Bucarest. J'ai trouvé son nom mentionné dans la presse roumaine des années 1838–1847; il rédigea à des fins didactiques des textes littéraires, dont certains furent traduits en roumain et imprimés à Bucarest.¹

Cet écrit inédit s'avère particulièrement important par l'initiative d'une action de «colonisation organisée» qu'il propose aux autorités roumaines, ainsi que par la description de certaines réalités concernant la Suisse et l'argumentation à partir de laquelle il conclut que les Suisses sont ceux qui doivent coloniser la Valachie (une province de la Roumanie d'aujourd'hui). En plus, sa description de quelques aspects de la Roumanie témoigne que Buvelot connaissait aussi bien l'histoire des Pays Roumains que, et cela en premier lieu, leur situation politique et économique dans les années 1830 du XIXe siècle.

Au début du XIXe siècle avait eu lieu au bord du Danube un revirement dans la politique d'Etat concernant la promotion de l'agriculture par l'extension de la surface agricole et la culture prioritaire de céréales (blé, orge, avoine, millet), ainsi que du maïs. De nombreuses références écrites attirent l'attention sur le fait que seule une partie du sol de la plaine était cultivée parce que «la région était sous-peuplée, donc elle manquait de main-d'œuvre».²

Grâce à la fertilité du sol, on pratiquait la méthode de «la terre en friche», c'est à dire qu'après 3–4 ans d'exploitation consécutive on la laissait «se reposer». C'était là une pratique ancestrale de l'«assolement naturel», dans les régions qui disposaient d'une terre abondante et d'une population insuffisante pour la labourer. On n'y pratiquait nullement la fertilisation du sol.³

Le défrichage fut lancé *in extenso* en cette période et on utilisait la méthode de l'emprunt des semences, les paysans devant les retourner l'année suivante une fois la récolte réalisée. Pour l'utilisation des bêtes de somme on appliqua un système

proche de la coopération (associations de paysans). On déploya certains efforts pour convaincre les paysans de cultiver aussi des pommes de terre.

Dans le milieu rural il y avait un permanent manque de main-d'œuvre; des solutions se sont concrétisées autant dans des mesures coercitives – obligeant les paysans à travailler tant leurs terres que celles des grands propriétaires terriens – que dans un transfert de main-d'œuvre provenant d'autres régions, y compris d'au-delà des frontières.⁴

Les contrats étaient conclus quelques mois ou même quelques semaines avant les grandes périodes de labourage et de moisson. A cette fin, les grands propriétaires – les boyards – s'adressaient aux intermédiaires, les agents qui procuraient cette main-d'œuvre, et venaient d'habitude d'autres contrées. D'autre part, les «ouvriers» qui s'engageaient dans des groupes, avaient un représentant (nommé «vataf» ou «dragoman») qui menait à leur nom les accords avec les agents ou directement avec les propriétaires, tout en travaillant à leurs côtés; c'est lui qui encaissait la somme due à l'équipe et c'est encore lui qui était responsable de la qualité du travail. Une loi de 1882 stipulait les mesures contre le trafic pratiqué par les intermédiaires nommés «samsari» (courtiers).

Le développement de l'agriculture à caractère commercial a créé en Roumanie, vers le milieu du XIXe siècle, un important marché interne de main-d'œuvre. Le manque permanent de cette main-d'œuvre, surtout dans les zones moins peuplées comme l'immense plaine roumaine du Sud du pays, a conduit à demander également l'aide d'ouvriers agricoles étrangers; ceux qui y travaillaient provenaient des territoires bulgare et serbe. Leurs contrats étaient conclus soit directement (par les délégués), soit par des intermédiaires.

H. Buvelot souhaitait être un tel «intermédiaire», mais d'une catégorie supérieure, européenne, car il proposa la colonisation par des spécialistes. Il justifie son offre en se fondant sur un principe théorique: «*de la colonisation dépend le sort des peuples*». Son mémoire⁵ commence par l'offre suivante:

«Il s'agit d'établir des colonies suisses en Valachie. Considérons donc d'abord si cela est possible; quelle sera ensuite la manière de l'exécuter, et enfin quelles pourront en être les suites pour les deux pays.» [f. 3 verso].

Il présente un bref aperçu de l'histoire de la colonisation depuis les temps les plus reculés et essaie même de classer, en catégories typologiques, le caractère universel de ces mouvements de population: «*Tous les grands peuples, tous les peuples conquérants ont été colonisateurs. L'Égypte, l'Éthiopie, la Perse, la Phénicie dans les temps fabuleux; la Grèce et Rome dans l'histoire ancienne; l'Espagne, l'Angleterre, la Hollande, la France dans l'histoire moderne nous en offrent de frappants témoignages et des preuves incontestables. Mais cet esprit de colonisation était chez eux une nécessité; il fallait adoucir les peuples vaincus, mélanger leurs mœurs, les forcer à obéir aux nouvelles lois; ces colonisations n'avaient comme but que les finances du vainqueur, et, souvent même, celles d'Espagne surtout, étaient une œuvre de tyrannie plutôt qu'une œuvre de civilisation et de progrès. Les nombreuses îles que l'Angleterre a colonisées recevaient d'abord des lois*

anglaises, ensuite un gouverneur accompagné naturellement de quelques canons anglais et enfin des colons. Mais les colonisations de ce genre n'ont la plus grande partie du temps qu'une durée éphémère et le but n'est jamais ou rarement atteint; car les indigènes se retirent, haïssent leurs nouveaux maîtres, les colons, et cherchent à secouer le joug le plus tôt possible.

Depuis quelque temps, quelques petits peuples allemands prennent un rang honorable parmi les nations civilisées et sont devenus colonisateurs. Le Wurtemberg, la Bavière et la Saxe méritent surtout d'attirer notre attention. Les wurtembergeois instruits, prudents et sages ont été par centaines peupler le Nouveau-Monde; les bavarois [f. 14] ont trouvé un chemin plus court en suivant un de leurs princes en Grèce, le roi Othon et les saxons qui depuis des siècles possèdent de nombreuses colonies en Hongrie et en Transylvanie viennent de prendre un nouvel essor et l'esprit d'émigration pour les pays qu'elles quittent. – Elles les ruinent! car ces trois pays, quoique très peuplés, ont cependant besoin d'hommes et, en général, il importe à une nation d'avoir autant d'habitants qu'elle peut en nourrir; les gouvernements de ces pays respectifs l'ont compris et maintenant ils s'opposent de toutes leurs forces à ces nombreux départs de colonies. Je ne parlerai pas des autres peuplades allemandes, car plusieurs d'entre-elles, quoique très civilisées et instruites, ne peuvent pas, à cause des circonstances, envoyer des colons et se défaire de leurs habitants et les autres sont tellement retardées qu'elles auraient elles-mêmes besoin de colons. Il reste donc la Suisse. République libre et indépendante, les gouvernements ne peuvent pas s'opposer aux émigrations, mais ils le pourraient qu'ils ne le feraient pas.» [f. 15].

Si l'on compare son argumentation à certains points de vue exprimés par l'historiographie actuelle, on remarque aisément que les principes sont les mêmes.⁶ José Gentil da Silva attirait l'attention, il n'y a pas longtemps, sur l'image stéréotype que l'on se forge d'un peuple et il ne manque pas de remarquer que l'on a attribué aux suisses «une prédisposition certaine pour coloniser les autres; enfin, à tout cela a succédé une certitude: ils font de parfaits émigrants, travailleurs et à la fois sages».⁷ Cette tendance à stéréotyper se trouvait de la même manière il y a déjà un siècle et demi, car Buvelot remarquait:

«Chaque année une foule de suisses s'expatrient. Les uns, comme instituteurs, se répandent dans toutes les parties du monde; d'autres obtiennent des places de confiance dans les principales maisons de commerce; d'autres enfin, vont, comme colons, peupler le Nouveau Monde. Partout où l'art agricole est en retard, l'on trouve des suisses qui partent pour le relever; la distance ne les effraie pas et ils surmontent avec courage les difficultés du voyage. Les uns vont pour accomplir une œuvre, les autres pour se faire une petite fortune, gage de la tranquillité de leur avenir; tous ont un but et tous y travaillent avec persévérance.

Si le petit espace consacré à émettre mes idées sur la colonisation le permettait, et si j'avais sur cela des documents authentiques, je passerais en revue les principales colonies suisses établies dans les différentes parties du monde et principalement celles du midi de la Russie. Je me contenterai de parler de l'esprit du peuple

suisse, de son caractère et de son élan dans les entreprises qui ont pour but l'amélioration et la civilisation des pays; je comparerai les mœurs des habitants des Alpes avec celles du peuple valaque et je jetterai un coup-d'œil rapide sur les autres peuples qui peuvent prétendre à cette tâche par leur rang dans la société et dans la civilisation, par leurs connaissances et par leur caractère. [f. 11].

Les émigrations, bien loin de lui nuire, la rendent plus riche et augmentent ses finances; des milliers de Suisses se trouvent dans chaque pays et cependant la Suisse n'éprouve aucune lacune ni dans ses armées, ni dans les travaux de la campagne; cela vient du grand et prompt accroissement de la population, cela vient du manque qu'elle éprouve en denrées et produits naturels, cela vient enfin du petit espace de terrain qu'elle possède. D'un autre côté, l'esprit suisse est colonialiste, demandez au Brésil quelles colonies y prospèrent le mieux, interrogez le Midi de la Russie et l'on vous répondra: les colonies suisses!» [f. 16].

Notre auteur part d'une prémisse, d'un désir: «*Il s'agit d'établir des colonies suisses en Valachie*» et il organise toute son argumentation à l'appui de sa thèse, non sans se poser préalablement la question de savoir si son projet est faisable: «*Considérons donc d'abord si cela est possible*». Il donnera une réponse fondée sur des arguments pertinents.

Buvelot n'était pas sans connaître les précédents de telles initiatives de colonisation, car il en fait mention dans son mémoire. Ainsi, Frédéric César de la Harpe (1754–1838), ancien précepteur (1784–1794) du futur tzar Alexandre I^{er} de Russie, lui écrit, en décembre 1819, au sujet d'une possible colonisation de plusieurs familles suisses sur le territoire de certains «vignobles de la Couronne (tzariste) en Bessarabie, fort négligés». Les arguments évoqués par la Harpe sont semblables à ceux de Buvelot: «La facilité d'arriver dans vos provinces méridionales par eaux, les ferait préférer au Brésil ou à l'Amérique par des cultivateurs s'ils avaient l'assurance de pouvoir améliorer leur sort par leur travail, dès leur arrivée et celle de pouvoir retourner librement dans leur patrie».⁸

Mais l'initiative et la colonisation proprement dite de Chabag en Bessarabie est due à Louis Vincent Tardent, qui accomplit les démarches nécessaires auprès des autorités tzaristes et suisses et part avec le premier groupe de 30 personnes en automne 1822. Des familles continuèrent leur immigration, de sorte qu'en avril 1830 l'ambassadeur russe en Suisse adresse une lettre au Landmann du Canton de Vaud:

«Pour appeler l'attention particulière de votre gouvernement sur la tendance qui se manifeste de plus en plus parmi vos ressortissants à émigrer dans le Midi de la Russie», parce que «cette tendance était loin d'entrer dans les vues de notre administration depuis qu'elle a cessé d'admettre des colons étrangers auxquels, outre des pièces de terrains, on fournissait encore des moyens de fonder un premier établissement. Ce n'est donc que dans le cas où des cultivateurs seraient effectivement appelés en Russie par des personnes recommandables et pourraient entreprendre le voyage et supporter les frais d'établissement à leurs propres dépens, que je me trouve autorisé à leur délivrer des passeports.»⁹ En réalité ce fut «la seule colonie que l'Helvétie ait jamais comptée dans son histoire.»¹⁰

D'après Buvelot, la colonisation n'est qu'une des trois possibilités d'assurer le progrès d'un pays:

«Une population plus élevée est donc nécessaire pour que la Valachie fasse des progrès. Mais quels sont les moyens d'obtenir cette population, et, s'il y en a plusieurs, quel sera le meilleur?»

Il y a, je crois, trois moyens que l'on peut employer séparément ou réunis.

Le premier, c'est d'observer le mouvement annuel de la population, de l'accélérer par des moyens sanitaires et des lois sages; c'est celui que doit avoir en vue tout pays riche ou pauvre, c'est même une suite naturelle des lois humaines qui tendent à propager et à multiplier plutôt qu'à annuler. La population augmente sensiblement, [f. 8] dans tous les pays où les biens personnels sont en sûreté et où la guerre et les maladies contagieuses ne font pas de ravages.

Le second dépend des lois seulement; c'est par le commerce que le pays peut insensiblement se peupler et s'enrichir; une importation sans droits de douane, des garanties données aux commerçants et sanctionnées par le sceau du gouvernement, une liberté entière pour la fondation de fabriques et d'établissements utiles, protections pour tout ce qui est bien, secours et aide mutuelle pour toutes les entreprises attireront certainement dans le pays des étrangers qui viendront y chercher la récompense de leurs talents et de leurs arts et qui seront sûrs d'emporter la reconnaissance d'un peuple dont ils auront cherché à améliorer le sort. Ces deux moyens, cependant, exigent du temps et de la patience; on peut les employer avec le troisième auquel ils sont même nécessairement liés.

Coloniser! Voilà le troisième moyen. Nous ne vivons plus dans ces temps où les colonies s'établissaient avec la force armée et étaient le résultat, ou de pays dévastés, ou de villes incendiées. De nos jours on ne détruira plus Albe pour peupler Rome et l'on n'enverra pas, de gré ou de force, des légions entières dans un pays, afin d'en accélérer la marche progressive.

La colonisation est l'inoculation d'un pays! C'est transporter d'un endroit dans l'autre le vaccin des idées et des arts qui doit purifier et enrichir. La colonisation doit donc être libre, elle doit consister en hommes libres, qui viennent, non par contrainte ou par esprit de légèreté, mais pour accomplir une œuvre, une œuvre grande et sainte, l'œuvre sacrée de la civilisation. Ces hommes doivent [f. 9] donc comprendre leur tâche, et, tout en travaillant à soigner leurs intérêts, ils doivent aussi contribuer au bonheur du peuple chez lequel ils se trouvent. La colonisation doit donc avoir de nombreux résultats: résultats en affaires de finances, de commerce, d'agriculture, résultats dans le moral, résultats dans le physique. Elle embrasse tout, change tout, fait tout marcher. Au commencement, elle cherchera à mettre au niveau le pays où elle se trouve avec celui d'où elle vient; plus tard, une fois qu'elle se sera fait de cette nouvelle terre une nouvelle patrie, elle cherchera à l'élever au dessus des autres nations et travailler, si ce n'est avec succès, du moins toujours avec persévérance, à remplir cette tâche.

La colonisation est l'inoculation d'un pays. C'est d'elle, je le répète, que dépend le bonheur ou le malheur d'un peuple naissant.» [p. 10].

Pour Buvelot, c'est un remède prioritaire parce que *«la colonisation est l'incubation d'un pays! C'est transporter d'un endroit dans l'autre le vaccin des idées et des arts qui doit purifier et enrichir.»* [f. 10]. Le principe des vases communicants, envisagé comme circulation des éléments de culture et de civilisation entre les différentes couches sociales était appliqué, le cas échéant, aussi aux échanges entre les peuples afin de les faire aboutir tous à un niveau supérieur de civilisation:

«La colonisation bien entendue, bien conçue et bien exécutée donc le moyen le plus sage et le plus prompt pour peupler et civiliser une nation; dans un état bien gouverné elle marchera avec les deux moyens précédents, celui du mouvement de la population et celui d'une sage liberté de commerce.» [f. 10–11].

Buvelot adopte la position du chercheur «outsider» qui peut énoncer un point de vue objectif à l'égard des qualités de ceux qu'il recommande pour accomplir le rôle de facteur de progrès:

«Nos Suisses toujours occupés, veillent sans relâche à la réussite de leurs moissons et au perfectionnement de l'art agricole. Quelle abondance, quelle richesse ne découlerait pas de leurs bras laborieux? Habités à travailler à la sueur de leur front, une terre ingrate qu'ils ont portée avec grand peine sur leurs rocs nus et âpres et de laquelle ils font cependant sortir des fruits et des récoltes, que ne feraient-ils pas d'une terre riche et neuve; quelles ressources incalculables leur activité ne leur ferait-elle pas trouver? Ils chercheraient à améliorer les productions des champs; à rendre indigènes des fruits étrangers; leurs heures de loisir seraient consacrées à la fabrication des outils qui leur sont nécessaires; le besoin, le goût et l'amour du travail les porteraient à élever des fabriques; les bestiaux seraient l'objet de leurs soins particuliers, c'est à cela qu'ils emploieraient leurs femmes et leurs enfants! L'échange de leurs denrées les engagerait à avoir de nombreuses communications avec les pays frontières; habitués à des routes plates et sèches, ils amélioreraient celles qui existent déjà, en établiraient peut-être de nouvelles et donneraient au commerce valaque un essor et un crédit qu'il ne pourrait exiger qu'après une longue suite d'années.» [f. 5–6].

«Les mœurs du paysan suisse sont simples, ses goûts sont sans faste, je dirai même qu'il hait le luxe. Son amour est concentré dans son intérieur; son orgueil est dans un camp bien cultivé; sa religion est la reconnaissance. Regardez-le, cet homme aux mains calleuses, au front ruisselant de sueur, regardez-le, lorsqu'en automne, il se promène avec sa famille autour des champs dont la moisson a été rendue abondante par un été prospère et par la main de Dieu, vous le verrez peut-être joindre ses mains et plier les genoux, peut-être entendrez-vous un accent de reconnaissance s'élever vers le ciel; il remercie le père Tout-puissant des bienfaits qu'il lui accorde, et le prie de bénir le Prince ou le magistrat qui lui a permis de semer et de récolter en paix.

Une des grandes difficultés qui se présente dans la fondation d'un établissement Suisse consiste dans les lois, les prétentions, la vie libérale de ce peuple. Certes, je ne prétends pas le démentir, le Suisse est républicain; il a reçu dans sa jeunesse des idées de liberté qui ne conviennent point aux lois tranquilles et plus sages des états

monarchiques. Mais ces principes sont ceux des villes [f. 12] ceux de quelques jeunes gens dont l'imagination brûlante forme sans cesse des rêves à la Platon, rêves que désapprouve tout homme sensé et prudent. Aujourd'hui l'on a senti l'inutilité et la folie de toutes ces bravades qui se réduisent à quelques bavardages fanfarons et ce ne sont plus que quelques cerveaux brûlés qui professent ces doctrines réjetées par le bon sens. Le peuple des campagnes s'inquiète fort peu de toutes ces anomalies politiques, et, tant que sa tranquillité et ses intérêts ne sont pas lésés, il préfère le manche de sa charrue et le coin de son feu aux démonstrations anti-gouvernementales. Mais ici, ce n'est pas le lieu de peindre le Suisse dans son intérieur; c'est à l'étranger, c'est dans un pays lointain que nous devons le considérer. Certes, quoiqu'il n'oublie cependant jamais la terre où il reçut le jour et que l'on appelle Helvétie, on sera bien étonné du changement presque subit de ses mœurs et de ses idées. Cela vient de ce qu'il reconnaît que d'autres lois que les siennes peuvent rendre les peuples heureux; cela vient de ce que dans la simplicité de son âme, il se laisse entraîner à la reconnaissance par l'élan universel de ceux qui l'environnent et qu'il se ferait un crime de troubler en quoi que ce soit cette joie, ce bonheur et cette tranquillité. Les suisses ont aidé à la prospérité du Midi de la Russie et leurs colonies n'ont jamais encouru quelque blâme politique que ce soit. Ackermann était une colonie suisse, et maintenant c'est une des villes les plus fidèles à l'Empereur. Pourvu qu'on le laisse jouir de l'aurore, qu'il puisse à midi s'asseoir avec sa famille autour d'une table frugale et champêtre et que le soir on lui permette de fléchir les genoux et d'élever sa voix vers le Ciel, le Suisse sera heureux. De reste, il sait se plier aux circonstances, sympathiser avec les peuples, unir ses besoins à leurs besoins, ses goûts à leur goût, une fois qu'il est résolu à quitter sa patrie, aucune abnégation ne lui coûte.

Le paysan suisse est franc, loyal, actif, industriel; il travaille beaucoup et cherche la perfection en tout; il est frugal dans ses repas, simple dans ses usages.» [f. 13].

Bien que pathétique et parfois même romantique, la description de H. Buvelot est équilibrée et ne manque pas de tenir compte tant des éléments anthropo-ethnographiques que du facteur économique.

Des arguments supplémentaires portent sur l'origine commune, latine, des langues des deux pays, ainsi que sur le substrat ethnique commun: «*Les Suisses ont été colonisés par les Romains, l'ancienne Dacie de même. La langue valaque descend directement du latin, les montagnes des Grisons renferment un peuple qui parle le Romand, langue fille du latin et qui a beaucoup de rapport avec le valaque.*» [f. 12].

Le seul désavantage qui peut surgir, dans le temps, dans les colonies suisses c'est «le mal du pays»:

«La maladie qui est presque inévitable chez les Suisses, leur mal national, le mal du pays, appelé aussi spleen ou heimweh. Presque tous les pays à coloniser voient chaque jour des colons suisses qui y vont, s'y établissent, y vivent et s'habituent au pays. Le mal du pays n'existe pas seulement chez le Suisse, mais dans chaque indivi-

du. Transportez un Lapon ou un Cafre dans la belle vallée de Tempé, il s'y morfondra d'ennui, mais il s'y habituera peut-être; sur une quantité plus grande, quelques-uns se laisseront vaincre par les souvenirs de leur patrie et y retourneront; d'autres [f. 38] vaincront ces souvenirs et resteront. Tout le monde parle du spleen du Suisse et cependant il n'y a pas de peuple qui s'expatrie aussi facilement que lui, et s'il était insurmontable, les états de l'Eglise et Naples n'auraient pas de régiments suisses, l'Espagne, l'Empire et la France n'en auraient pas eus.» [f. 39]. Mais c'est encore Buvelot qui envisage les modalités par lesquelles ceux qui désirent réintégrer leur pays pourraient le faire librement. De ce point de vue, Buvelot apprécie que l'immigration en Roumanie puisse avoir des avantages pour les Suisses car «la configuration physique au pays de la Valachie» présente (de l'analogie) avec celle où ils sont nés.

«Je ne nie pas que l'on n'éprouve plus de difficultés à coloniser la plaine que les montagnes, quoique celle-là soit plus fertile et qu'elle présente encore d'autres avantages; cela vient de ce que les peuples en général préfèrent toujours les pays qui ont de l'analogie avec ceux où ils sont nés et que, de même que le paysan de la montagne déteste la plaine, celui de la plaine détestera la montagne. Cependant, il faut reconnaître aussi que le goût ou la préférence individuelle entre pour fort peu de choses toutes les fois [f. 31] que l'intérêt personnel est en jeu et c'est à mon avis ce qui aura lieu ici.

D'un autre côté, les plaines de la Valachie, quoique humides en quelques endroits, n'ont pas cette monotonie assomante des steppes de la Hongrie et de la Russie; elles ne sont pas non plus si malsaines et je suis convaincu que, quoique le colon préfère la montagne, les avantages pécuniaires et commerciaux de la plaine deviendront sa boussole.» [f. 32].

L'«Image» que Buvelot forge de la Roumanie est véridique et elle nous honore. On y sent une vague de sympathie qui vient de quelqu'un attaché aux lieux où il déployait son activité didactique: «De tous les pays de l'Europe, la Valachie est de ceux qui offrent les plus grands avantages quant au climat et les plus grandes ressources quant à la fertilité du sol. Placée entre le 43° et le 46° de latitude septentrionale elle ne possède pas, il est vrai, tous les agréments de Florence et de Ravenne, l'orange et l'ananas n'y croissent pas; mais les chaleurs n'y sont ni si fortes, ni si étouffantes; tempérées au Nord par les Karpathes, au Midi par le Danube et les Balkans, à l'Orient par la Mer Noire et enfin dans l'intérieur des terres par une quantité de courants d'eau dont les sept principaux se jettent dans le Danube, l'on y jouit presque sans cesse d'un air pur et sain pareil à celui des plaines de la Suisse. Ajoutez à cela que toute la Valachie n'est pas plaine, mais que, dans le Nord, les Karpathes offrent un pays très pittoresque, dont le climat et le genre de vie ressemblent beaucoup à celui des habitants des Alpes.

Une végétation vive et hardie, un sol fertile et vierge n'attendent que la semence afin de rendre au centuple ce qui leur aura été confié. Regardez le valaque; il n'emploie dans ses champs aucun engrais, à peine sa bêche effleure-t-elle la superficie du sol et cependant il récolte les plus abondantes moissons. Une fois la se-

mence jetée, il n'a plus ni souci, ni inquiétude, Dieu et la nature feront le reste.» [f. 5].

Dans ce sens, rappelons que dans la seconde partie de son discours en faveur de la colonisation, Buvelot fait une énumération des moyens de persuasion par lesquels on pourrait convaincre les Suisses désireux de changer leur domicile, de préférer la Roumanie aux autres pays, ouverts à l'époque à l'émigration:

«Envoyons donc en Suisse un homme de confiance qui sache se mêler dans la foule et parler aux paysans; il faut les enflammer, leur représenter que la Valachie est aussi fertile que les parties de l'Amérique qu'ils vont coloniser, leur faire voir les avantages immenses de la distance, leur apprendre quels sont les débouchés, les ressources du pays, leur parler des lois qui sont le gage de la sûreté personnelle; et enfin leur inculquer d'avance le respect et l'amour pour le Prince civilisateur qui occupe le trône de ce pays. Il leur dira: Au lieu de passer deux mois entiers sur mer, vous ne traverserez que des pays cultivés et magnifiques; vous voyagerez sur un fleuve dont les bords sont riches et fertiles et qui vous portera à votre destination; au lieu de faire [f. 17] ce voyage à vos frais les principaux propriétaires vous fourniront une somme pour vous défrayer des dépenses qu'occasionnera la route; vous n'arriverez pas là comme en Amérique, sans place, sans but, sans ressources, sans avenir, vous y trouverez de suite une terre que l'on vous donnera à cultiver, des denrées pour vivre jusqu'à la première moisson, du bois pour construire vos maisons, du fer pour préparer vos instruments oratoires; vous y trouverez enfin un Prince et des boyards qui vous recevront à bras ouverts. A de telles paroles ils déserteraient les routes d'Amérique et viendraient, heureux et contents, s'enrôler sous les drapeaux des colons suisses en Valachie. Vous demandez cent familles, deux cents viendront se présenter, vous aurez alors un choix à faire, vous prendrez ceux que la conduite, l'amour du travail, l'activité, l'industrie distingueront de leurs compatriotes; on laissera de côté ceux qui pourraient avoir un penchant à la paresse, à l'ivrognerie, à la débauche; l'on emmènera la fleur de la population.» [f. 18].

«On pourrait donc aussi essayer d'attirer l'attention du Suisse sur la Valachie; de ne lui faire aucune proposition directe, mais de faire sans-cesse retentir à son oreille les avantages d'une émigration en Orient; de lui vanter la fertilité du terrain, la richesse des produits champêtres; de lui représenter le peu de population du pays, donc le manque de concurrence dès les commencements ce qui, pour lui, est la certitude de la réussite; et tout cela [f. 20] indirectement, sans paraître y attacher quelque importance ou quelque but définitif, sans même qu'il puisse se douter que c'est lui que l'on a en vue. Peut-être alors viendront-ils d'eux-mêmes demander quelques arpens de terre à cultiver, ce qui naturellement serait un grand avantage; mais la réussite est toute dans un peut-être.

Si l'on faisait venir les Suisses officiellement et avec un contrat en règle, cela occasionnerait certainement de nouvelles dépenses mais la réussite en serait certaine. On se servirait de l'organe des journaux et des personnages influents de la Suisse pour préparer le peuple; quelques ducats seraient accordés à chaque fa-

mille pour subvenir aux frais qu'entraînerait le voyage et les premiers moments d'un séjour en Valachie, le moindre avantage réel, matériel, que ce dernier pays leur présenterait serait pour eux une nouvelle boussole; ils ne se dirigeraient plus vers le Nouveau-Monde, mais bien vers le riche Orient. Ils résonneraient fort à leurs oreilles ces mots prononcés par une bouche en laquelle ils auraient confiance: Venez! non seulement vous aurez l'usufruit des terres que vous cultivez, non seulement vous en aurez autant à cultiver que votre temps et vos forces vous le permettront, mais chaque famille à son arrivée – ou à son départ, si elle est pauvre – recevra cent francs pour la défrayer. Ces cent francs feront l'effet de l'aimant sur le fer et toute la jeunesse du pays préférera l'habit du paysan colon en Valachie, à l'uniforme bariolé des troupes de Naples et de Rome.» [f. 21].

Le départ des premiers groupes émigrant pour le Brésil est décrit comme un mythe de la recherche du bonheur:

«C'était un Dimanche. Un feuille de Journal tomba par hasard sous les yeux d'un jeune paysan qui se mit à la lire avec attention. On y parlait de l'Amérique, on y parlait du Brésil, on y parlait enfin de la belle colonie près de Bahia, l'Helvétie. En lisant ces détails, son cœur commença à battre avec feu, son regard et son sourire marquaient une foi qui augmentait à mesure qu'il lisait. Lorsqu'il eut fini, il posa sa feuille, frappa du pied contre terre et s'écria: Partons! Non loin de là retentissait une musique joyeuse, c'était celle du bal champêtre que l'on renouvelle chaque dimanche sous l'orme du village, il s'y rend: Combien de temps encore, s'écria-t-il, donnerons-nous à un sol ingrat la sueur de notre front? Nous sommes nés ici, nous voulons mourir ici, mais sommes-nous obligés d'y vivre? De lointains pays, incultes et fertiles, offrent de larges ressources à notre industrie, partons pour le Brésil; l'on cessa de danser, l'on écouta le jeune homme, ses propositions étaient judicieuses et fondées; le Brésil ne fut plus qu'un rêve que l'on cherchait absolument à réaliser. L'on vendit peu à peu tout ce que l'on possédait et presque toutes les jeunes familles du village se mirent en route. Ils réussirent au Brésil et y restèrent. Leur exemple fut peu à peu imité; la même colonie ne put plus contenir la foule qui arrivait, il fallut en fonder de nouvelles, on les fonda, et elles réussirent (La Léopoldine entr'autres).» [f. 17].

H. Buvelot est d'avis qu'en 1838 la propagande doit être dirigée en faveur de la Roumanie: 1) *«On pourrait essayer d'attirer l'attention du Suisse sur la Valachie: de ne lui faire aucune proposition directe mais de faire sans cesse retentir à son oreille les avantages d'une émigration en Orient.»*

2) *«Faire venir les Suisses officiellement et avec un contrat en règle. . .»* Mais, on n'a pas abouti à ce moment-là.

Sa description imaginaire du voyage des colons vers la Roumanie est cette fois-ci demeurée un conte:

«On est décidé, le choix est fait, on fixe ensemble le jour du départ et le lieu auquel l'on doit se rassembler. Chacun retourne dans ses foyers et s'occupe jusqu'à l'époque convenue à réaliser son petit avoir. Ses champs, sa maison, son mobilier lui fournissent de l'argent; il amasse le plus qu'il peut, met la somme qu'il possède

au coin de son sac de voyage, la réservant avec grande économie pour l'employer sagement au lieu de sa nouvelle destination. Nouvel avantage pour la Valachie, car ces colons, outre les autres bienfaits qu'ils apportent, font encore entrer de l'argent dans le pays.

A l'heure et l'endroit convenus les colons se rassemblent. Le chef de l'émigration a eu soin de préparer des tentes pour bivouaquer en route et quelques chariots pour transporter les enfants en bas âge, les différents objets de famille dont ces paysans n'auront pas voulu se dessaisir, les ustensiles de cuisine et les modèles d'instruments aratoires [f. 18] nécessaires à leurs travaux champêtres. Il a travaillé à obtenir des souverains la permission de passer sur leurs terres et la garantie qu'aucune difficulté ne lui sera faite. Il traverse ainsi la Suisse septentrionale, le Wurtemberg et arrive à Ulm, frontière de la Bavière; là, il loue des radeaux de passage et continue ainsi sa route sur le Danube jusqu'à son arrivée à Giurgevo. Il aura eu soin avant de partir, de s'attirer la confiance, l'amitié même de la foule avec laquelle il voyagera, il leur donnera des conseils, les engagera à ne pas commettre d'excès, à montrer partout une conduite exemplaire, à faire enfin honneur au nom de Suisses qu'ils portent; lorsqu'enfin il croira, soit par ses conseils, soit par sa sagesse dans l'exécution, avoir acquis sur eux une certaine autorité, il s'engagera à élire un caissier, qui fera pendant la route les frais communs et économisera autant que possible afin de leur remettre à leur arrivée en Valachie ce qui pourrait être resté de la somme accordée. Ce choix tombera naturellement sur lui; il travaillera à leur intérêt commun et ils arriveront enfin pleins de bonne volonté pour l'œuvre qu'ils doivent commencer, car celui qu'on leur a donné comme chef a déjà gagné leur confiance.» [f. 19].

Malheureusement, les propositions de H. Buvelot comprises dans la brochure de 1838 (je suppose qu'elle a été imprimée en un nombre restreint d'exemplaires) n'ont pas eu de conséquences pratiques. Les raisons politiques, ou économiques qui auraient pu entraver la prise d'une décision sont multiples. Le consul français à Bucarest, Chateaugiron, écrivait en 1838: «Le Prince m'a peint sa situation pénible vis-à-vis des principaux boyards. Ce sont eux qui opposent sans cesse une résistance invincible aux améliorations que le gouvernement voudrait introduire». ¹¹ Le consul Huber de Iași, bien qu'ayant une excellente image de la francophonie des Roumains, reconnaissait que l'établissement des Français et des Suisses se réalisait seulement au niveau individuel: «Autrefois, les Roumains attiraient dans la Dacie, on ne sait comment, des colons par milliers et s'y établissaient. Aujourd'hui, ces émigrations ne s'opèrent plus de même; toutefois on voit individuellement beaucoup de Français et de Suisses s'y établir, et former beaucoup d'établissements languissants plutôt que prospères. De là, bon nombre de pensions françaises pour garçons et pour demoiselles; instituteurs, professeurs, gens de lettres, tous enseignent le français et y trouvent leur existence. Aussi peut-on affirmer que dans aucun pays situé à l'Est de l'Europe, on cultive notre langue avec plus de succès qu'en Moldavie.» (23 mars 1838). ¹² Mais des initiatives de plus grande envergure n'avaient pas de chance de réussir parce que: «Le parti russe [russophile n.n.]

cherche avec une adresse perfide à donner une interprétation défavorable à toutes les démarches des Consuls de France et d'Angleterre.»¹³

La Russie, dont le «protectorat» s'était prolongé aussi après 1834, a représenté, à son tour, un piège quant à la décision que le prince Alex. Ghika aurait pu prendre au sujet de l'installation des colonies suisses. Un correspondant de la «Gazette d'Augsbourg» se demandait de quoi pouvait accuser le Prince Alex. Ghika: «De quelle transgression pourrait-il être accusé? Le ferait-on consister dans la définition des rapports des villageois avec leur seigneur, par laquelle le Prince a insisté, à ce que les villageois acquièrent, moyennant une indemnité équitable envers le seigneur, un droit de propriété sur le terrain qu'ils auront cultivé, afin de leur inspirer par là, du goût pour l'agriculture, seul moyen de les attacher au gouvernement, en ouvrant en même temps une source de prospérité publique. Ou bien reprocherait-on à notre Prince de vouloir être maître chez lui et de ne pas se laisser conduire... par un étranger [le Russe, n.n.] qui veut considérer la protection et la souveraineté comme deux mots synonymes.»¹⁴

A ces raisons-ci doivent s'ajouter, naturellement, des considérations ayant trait à la mentalité des propriétaires terriens:

«La Valachie est un pays entièrement féodal, pour le coloniser en entier il faudrait avoir l'assentiment de tous les propriétaires de terres et domaines et cet assentiment sera difficile à obtenir. Les uns n'en sentiront pas la nécessité et se contenteront du produit actuel de leurs possessions, d'autres craindront d'avance des sommes que dans la suite ils ne pourront pas recouvrer, d'autres encore n'auront pas une fortune assez considérable pour subvenir aux frais d'une pareille entreprise.» [f. 16].

Afin de prévenir leurs éventuelles objections, Buvelot propose: *«Interrogeons ceux d'entre M.M. les boyards qui désirent y prendre part et fixons le nombre de familles que l'on appellera en Valachie.»* [f. 16]. Dans le texte de 1838, le statut préconisé pour les Suisses qui se seraient établis en groupe en Valachie était formulé d'une manière qui manquait d'un appui juridique:

«Les premières années ils [les Suisses, n.n.] travailleront les terres de leurs maîtres respectifs auxquels ils remettront la dîme et l'impôt; je crois qu'ils se soumettront facilement à cette charge, car il sera facile de leur faire comprendre que les terres qu'ils cultivent ne leur appartiennent pas: qu'elles ne leur sont cédées qu'à cette seule condition; qu'ils jouiront encore des 9/10 de leur travail; que c'est un capital étranger dont ils touchent les intérêts et que ce sont de grands avantages qu'aucun autre pays ne leur présenterait. Au bout de quelques années, lorsque par leur travail, leur persévérance et leur fidélité ils auront gagné la confiance du gouvernement, ils pourront alors se procurer les droits valaques et acquérir quelques propriétés immeubles dont la jouissance sera entièrement à eux.» [f. 20].

En 1841, il croit encore que les propriétaires confieraient leurs terres aux services des nouveaux-venus: *«Je crois que chaque propriétaire est assez pénétré de l'importance qu'il y aurait pour lui de coloniser ses terres et je crois avoir assez prouvé, par mon ouvrage que, de tous les [f. 26] peuples agriculteurs émigrants, le Suisse*

est celui qui, non seulement présenterait le plus d'avantages, mais encore fournirait au pays des ressources qu'aucune autre nation ne pourrait amener avec elle.

Je suis convenu que si quelques-uns de ces agriculteurs émigrants, qui viennent dresser leurs tentes dans les pays qui leur donnent assez de terrain pour pouvoir y vivre et assez de ressources pour pouvoir entreprendre quelques spéculations si, dis-je, quelques-uns d'entr'eux venaient tout à coup à paraître en Valachie, il y a très peu de propriétaires qui ne seraient contents de s'en approprier quelques familles.» [f. 27].

Mais Buvelot invoque aussitôt leur obtusité:

«Lorsque, il y a plus de deux ans, j'élevai pour la première fois la voix en faveur de la colonisation, chacun partageait mes idées, mais personne ne voulait se mettre à la tête de l'entreprise. Les uns y trouvaient des difficultés sans nombre, d'autres les jugeaient invincibles, ne se donnaient pas la peine de les peser et la plupart des gens somnolents et sans enthousiasme, voulaient attendre que la réussite eût couronné l'œuvre.» [f. 25].

La différence essentielle entre la colonisation en Bessarabie et celle proposée par Buvelot consiste dans le fait qu'en Valachie les propriétaires devaient accueillir les nouveaux-venus sur leurs *propres* terres, tandis que ceux qui se sont installés au Sud de la Russie, à Ackerman-Chabag, ont reçu des terres disponibles des domaines du tzar. Il ne fait aucun doute qu'attribuer dix «pogons» (1 pogon = 5011, 79 m²) à chaque nouveau-venu, celui-ci étant exempt d'impôts (dîme) durant les trois premières années, n'était pas de nature à éveiller l'enthousiasme de ces propriétaires locaux, avarés et en quête d'un bénéfice immédiat. Ils ont refusé de le voir diminué, et pourtant le moindre sens du commerce aurait dû les avertir qu'ils n'auraient qu'à profiter des nouveaux-venus qui disposaient de techniques agricoles arrivées à un certain degré de perfection!

«Grâce au zèle infatigable du célèbre Mr. de Fellenberg, qui a consacré ses jours à la philanthropie et à l'économie rurale et sa fortune à la fondation d'établissements utiles, la Suisse peut se vanter de posséder des instruments perfectionnés. La charrue, par exemple, est arrivée à un degré de perfection inouï; le semoir, inconnu jusqu'à ces dernières années, donne au laboureur un temps précieux, car, à la fois il herse, il sème, recouvre la semence et la presse... Mr. de Fellenberg [n.n. 1771–1844] pourra certainement être très utile dans l'œuvre de la colonisation valaque et ses conseils ne seront pas à rejeter.» [f. 19].

Afin de stimuler l'intérêt des propriétaires roumains et d'obtenir leur accord, Buvelot attire l'attention sur les lois de la Valachie *«que l'on représente toujours comme étant si incohérentes avec l'établissement d'un système colonial, le protègent au contraire: elles le protègent d'autant plus qu'elles sont en rapport direct avec les droits du propriétaire qui, sûr de n'être pas lésé dans ses possessions, acceptera avec plaisir tout ce qui pourra en augmenter les produits.»* [f. 39].

Finalement, l'élaboration d'une *«Teneur des engagements pris des deux parts»* témoigne que Buvelot considérait, en 1841, que l'action était encore *«faisable»*. Voici son contenu:

- «1. Chaque colon recevra 10 pogons ou arpens de Valachie à défricher ou à cultiver. [f. 43].
2. Pendant trois années le propriétaire n'aura aucune réclamation à lui faire, ni aucun usufruit à exiger.
3. Pendant les quatre ans qui surviendront, le propriétaire ne pourra jouir que de la vingtième partie des récoltes.
4. Dès la huitième année le colon paiera la dîme.
5. De cette dîme seront exceptés: 2 chevaux, 4 pièces de gros bétail à cornes, 10 pièces de menu bétail, 50 pièces de volaille.
6. Le colon sera libre de donner au propriétaire de l'argent ou des denrées.
7. Les fruits, les blés et le foin de huit pogons paieront la dîme.
8. Les deux autres pogons seront exempts de tout paiement.
9. Pendant sept années, le colon sera exempté de la capitation.
10. Il ne lui sera jamais imposé de corvées.
11. Il remettra au propriétaire une somme annuelle pour subvenir à ce déficit. [f. 44].
12. Le terrain ci-dessus mentionné appartiendra au colon par droit de contrat, mais non par droit de propriété.
13. Dès que la famille du colon domiciliée en Valachie s'éteindra, la terre reviendra au propriétaire qui pourra en disposer à son gré.
14. Dans le cas de décès, le fils pourra continuer à travailler cette terre sans aucune redevance nouvelle.
15. Le propriétaire ne pourra jamais chasser arbitrairement un colon.
16. Toute réclamation concernant les colonies devra être adressée au Comité.
17. Ce même Comité jugera en première instance les différends qui surviendraient.
18. Toute remise du colon au propriétaire devra se faire par le moyen du Comité.
19. Par conséquent le colon n'aura jamais à faire aux intendants des propriétaires.
20. Il ne sera exigé aucun travail des enfans au-dessous de 16 ans.
21. Les colons seront organisés dans des villages où les indigènes ne seront pas reçus. [f. 45].
22. Ils pourront avoir leur Eglise et leur Ecole.
23. On ne pourra forcer aucun colon à se fixer dans un endroit qui ne lui conviendrait pas, ni même, s'il s'y était établi, à y séjourner.
24. Tout nouveau colon qui reprendrait une terre déjà défrichée, devra dès la première année payer les redevances de l'art. 3 et dès la seconde, celles de l'art. 4.» [f. 46].

En 1841, la mise en œuvre de la colonisation devait se dérouler de la manière suivante:

«Une commission coloniale s'instituera le plus tôt possible avec l'autorisation, on mieux encore, sous la protection des autorités locales.

Cette commission se composera de tous les propriétaires qui désireront y assister: soit qu'ils veuillent prendre une part active à la colonisation, soit qu'ils ne le veuillent pas.

Un d'entre ces propriétaires sera choisi par l'assemblée pour la présider; on nommera de même un secrétaire et quatre membres actifs.

Le Président sera chargé d'exposer à la commission le projet de colonisation [f. 41] qu'il jugera convenable, de même que de prendre en considération les remarques diverses que pourront faire naître les débats.

Cette commission prendra note des propriétaires qui seraient disposés à accueillir les colons sur leurs terres et des actes ayant rapport à cette entreprise.

Dès que la commission aura fini ses travaux, c'est-à-dire dès qu'elle aura reconnu la possibilité de coloniser le pays et qu'elle aura terminé, enregistré et légalisé les contrats, elle nommera un de ses membres ou toute autre personne qu'elle jugera apte et convenable pour se rendre en Suisse, attirer l'attention publique de ce peuple sur la Valachie, y faire connaître les conditions des propriétaires et y organiser une société d'expédition et de départ.

Dès qu'un certain nombre de colons seront en Valachie, la commission remettra la marche de la colonisation entre les mains d'une nouvelle assemblée qui [f. 42] portera le nom de comité colonial. Ce comité sera présidé par le Directeur des colonies et sera composé de trois propriétaires valaques et de trois colons choisis parmi ceux qui jouiront de la plus grande influence et de la meilleure réputation.

Ce comité devra continuer à travailler au bien et à la prospérité de la colonie, à l'avantage des propriétaires, à l'encouragement des progrès et au maintien de l'ordre et de la justice.» [f. 43].

Remarquons que «*La teneur des engagements*» comprend des recommandations liées à un vrai «code du travail» (par exemple, l'exonération des enfants de moins de 16 ans de tout travail imposé, ou le fait que les colons n'auront jamais à accomplir des corvées), en place en Suisse mais inconnu dans le Sud-Est de l'Europe. Il comprend des formulations semblables à la «Convention Colons d'Ackerman» (qui était un règlement de fonctionnement intérieur de la colonie). «*Teneur...*» représentait un «Contrat» de type moderne, qui aurait conduit à l'application d'un statut «exceptionnel», valable uniquement pour les éventuels colons suisses de la Valachie. La stipulation de la clause concernant les conditions d'hébergement: «*dans des villages ou les indigènes ne seront pas reçus*» est similaire aux pratiques du groupe de colons de Chabag.

Il est fort probable que l'initiative de H. Buvelot ne fut pas enregistrée officiellement par la Chancellerie de la Valachie parce que le Prince Ghika fut remplacé en 1842 et parce que, suite aux conquêtes de l'Ouest elle n'a pas eu d'écho en Suisse l'Amérique continua à exercer sa fascination sur les Européens.

Pourtant, dans la deuxième moitié du XIXe siècle arrivèrent en Roumanie des groupes organisés de Suisse, mais dans des conditions différentes, qui ne visaient pas la fondation de colonies: par exemple, des maçons venant de la zone ladine

(parlant le r toromanche)¹⁵ dont les descendants vivent encore de nos jours dans des communaut s   Iași et   Bucarest.

Sans aucun doute, H. Buvelot peut  tre consid r  comme un pr curseur de la th orie de «l'int gration europ enne par mim tisme»¹⁵ et, loin d' tre utopique, son initiative aurait eu des cons quences b n fiques elle avait  t  mise en  uvre.

Notes

- ¹ H. Buvelot et G. Storhas, *Souvenir du 30 Ao t 1838, d di    A. Ser. A. D. Ghika, Boukouresti, 1838, 108 p.*; H. Buvelot, *Exerciții pentru  nv țatura limbii franțeze*, trad. en roumain par I. Pop, Bucarest 1847, 128 p.
- ² Ilie Corfus, *Agricultura T rii Rom nești  n prima jum tate a sec. al XIX-lea (L'agriculture dans les Pays Roumains dans la premi re moiti  du XIXe s.)*, Bucarest 1969, p. 60.
- ³ M. Anagnosti, *La Valachie et la Moldavie*, Paris 1837, p. 5.
- ⁴ Ecaterina Negruți, *Aspecte privind relațiile agrare  n Rom nia  n epoca modern  (Des aspects concernant les relations agraires en Roumanie moderne)*, in «Anuarul Institutului de Istorie», Iași 1991, pp. 221–227.
- ⁵ Nous ne respectons qu'en partie la graphie de H. Buvelot. Les textes sont reproduits d'apr s le ms. in dit.
- ⁶ Arnold Niederer, *Alpine Alltagskultur zwischen Beharrung und Wandel*, Bern, Stuttgart, Wien 1993.
- ⁷ Jos  Gentil da Silva, *A propos des horizons alpins*, in *Ceux qui passent et ceux qui restent. Etudes sur les trafics alpins et leur impact local. Actes du Colloque de Bourg-Saint-Pierre*, publ. par Pierre Dubuis, 1989, p. 148.
- ⁸ Heidi Gander-Wolf, *Chabag. Schweizer Kolonie am Schwarzen Meer. Ihre Gr ndung und die ersten Jahrzehnte ihres Bestehens*, Lausanne 1974, p. 39–40.
- ⁹ Idem, p. 51.
- ¹⁰ Voir «24 Heures», 10 oct. 1987 et 29 oct. 1988, p. 37.
- ¹¹ *Documente referitoare la Istoria Rom nilor culese de Eudoxiu de Hurmuzaki (Les Documents concernant l'Histoire des Roumains, recueilli par Eudoxiu de Hurmuzaki)*, vol. XVII, Bucarest 1913, p. 701.
- ¹² Idem, p. 693.
- ¹³ Idem, p. 700.
- ¹⁴ Idem, p. 828.
- ¹⁵ Arthur Baur, *Wo steht das R toromanische heute?* Bern 1955.
- ¹⁶ Virgil C ndea, *La dimension culturelle de l'Europe du Sud-Est*, in «Cadmos» Gen ve, n  57, Printemps 1992, pp. 35–51; cf. aussi Zamfira Mihail, *Interd pendance des cultures populaires du Sud-Est et du Centre-Europe (en perspective ethnolinguistique)*, in «Revue des  tudes Sud-est europ ennes», 1994, n  1–2, pp. 111–122.